



THORIGNY

marne

VILLE DE THORIGNY SUR MARNE

Le Conseil Municipal réuni le Jeudi 28 mars 2024 sous la Présidence de Monsieur MANUEL DA SILVA, Maire, à Thorigny-sur-Marne, a :

- Affecté les résultats provisoires de l'exercice 2023
- Voté le budget Ville 2024
- Voté le budget Sauvières 2024
- Maintenu le taux des taxes locales
- Voté une subvention au CCAS
- Voté une subvention à la Caisse des Ecoles
- Voté le principe de la fongibilité des crédits en M 57
- Approuvé le principe de la création d'un fond de dotation
- Adopté le tableau général des effectifs de la collectivité
- Voté la prime d'assiduité 2023
- Revalorisé la rémunération des études surveillées
- Voté les rémunérations des intervenants pour le dispositif Coup de Pouce
- Modifié la composition de la commission ressources
- Désigné M Clément au GIJA
- Voté les subventions aux associations 2024
- Voté les tarifs et le dispositif organisationnel du Bric à Brac 2024
- Voté l'adhésion au groupement de commande pour le feu d'artifice 2024
- Voté les reversements pour le dispositif chèques loisirs
- Voté la gratuité de l'occupation du domaine public pour le marché des 50 ans de la Révolution des Cèllets
- Voté le nouveau règlement scolaire et périscolaire petite enfance restauration
- Voté les tarifs du séjour Jablines 2024, des séjours jeunesse et des sorties du centre social
- Voté le principe du PEDT
- Voté le transfert du droit de préemption urbain à l'EPFIF pour le 36 rue de Claye

Le Maire,
Manuel DA SILVA

